

Snitpect-FO

En direct de la CAP des ITPE

Echanges avec l'administration

**CAP du
11 février 2015**

*Une DRH « bonne élève » ?
Les ITPE ne lui donneront pas forcément de
bons points !*

La première CAP de l'année 2015 constitue la première page d'un nouveau chapitre de l'histoire des ITPE, de leur CAP, de leur syndicat, ouverte à l'issue du scrutin du 4 décembre 2014.

Un nouveau mandat ouvert sans que notre mémoire collective ait perdu de vue les engagements arrachés auprès du DRH à l'occasion de la CAP du 27 novembre 2014, les promesses devant au plus vite trouver leur traduction en 2015 !

Ainsi, le SNITPECT-FO a rappelé la nécessité d'une DRH volontaire, porteuse d'ambition pour le corps des ITPE, sur un certain nombre de sujets tels que :

- la réforme statutaire des ITPE ;
- les conclusions des chantiers post-assises, promises pour la fin du 1^{er} trimestre 2015 ;
- le recrutement à l'ENTPE, qui doit être ambitieux et doit répondre aux besoins ministériels ;
- le sujet « payes », pour lequel les ITPE attendent de réelles avancées au 1^{er} semestre 2015 ;
- la mise en œuvre du RIFSEEP, ou plutôt sa non mise en œuvre pour le corps des ITPE ;
- le rappel des règles aux différents directeurs concernant notamment les avis défavorables émis par les services d'accueil ;
- les informations relatives aux reclassements des agents issus du concours de déprécarisation.

Le SNITPECT-FO a également exprimé sa position quant au nouveau projet de règlement intérieur de la CAP, projet qui aurait pu servir d'alibi pour faire acter la réduction du nombre de cycles de mobilité et servir de terreau à la restriction du rôle de la CAP !

Enfin, le SNITPECT-FO a fait part de son étonnement relatif au communiqué d'une organisation syndicale prétendant siéger à la CAP des ITPE. Fait immédiatement démenti par l'administration.

▪ les échanges préalables avec l'administration

▪ les résultats de la CAP : mobilités, concrétisations des promotions à IDTPE, intégrations, détachements, réorganisations de services, titularisations ...

▪ les coordonnées de tes 12 nouveaux représentants du personnel

Retrouve [la déclaration préalable](#) sur notre site.

Les réponses de l'administration :

Le président de la CAP a tenu à ouvrir la séance en soulignant la présence de représentants des deux plus gros établissements publics du MEDDE/MLETR (VNF et Cerema) dans la nouvelle composition de la CAP, côté administration.

Ce dont nous ne pouvons que nous féliciter, ceci allant dans le sens de nos revendications « post-assises ».

Avant de répondre sur les différents sujets sur lesquels il a été interpellé, il a voulu être rassurant par rapport au contexte général : réforme territoriale et déconcentration de la gestion. Il a précisé que la DRH sera vigilante à la situation des services et des personnels pour les accompagner dans la transformation et que la note relative à la déconcentration de la gestion ne concerne pas le MEDDE/MLETR.

Discours de circonstance... en attendant que la tempête n'arrive sur les DREAL en particulier. Notre administration se positionnant davantage en accompagnatrice de la réforme qu'en défenseur contre la perte des services publics et des missions et pour la préservation des carrières de ses agents...

Face à nos alertes quant au risque de « rétrogradation » de nombreux cadres dans les organigrammes, doublé pour les ICTPE d'un risque de dégradation de leur emploi fonctionnel, la DRH nous annonce travailler sur une première mesure réglementaire permettant d'assouplir la gestion des emplois d'IC en fin de carrière. Reste à la mettre en musique... d'autant que le décret retour emploi DATE est bloqué depuis un an.

Sur la réforme statutaire :

Le président de la CAP a confirmé que l'hypothèse de travail est bien celle annoncée en septembre par le secrétaire général du MEDDE/MLETR : un 3ème grade qui ne sera pas un GRAF. Cette proposition a été portée auprès de la DGAFP et l'administration est en attente de leurs réponses sur les orientations à prendre. Néanmoins, il a maintenu le fait que lors des derniers échanges avec la DGAFP il a été question de rapprochement avec au moins un des corps des ingénieurs des travaux, point qu'il fera confirmer (ou pas) lors de la prochaine conférence GPRH avec la DGAFP au printemps 2015.

Nous prenons acte de l'engagement renouvelé que le projet de réforme statutaire des ITPE ne portera pas la forme du GRAF. Mais il est inadmissible que l'administration échange avec la DGAFP sur un projet dont nous ne connaissons pas le contenu ! Nous n'accepterons pas un projet ficelé et imposé sans concertation. Et nous demandons des clarifications sur les conditions et hypothèses rapidement !

Nous ne pouvons nous satisfaire d'orientations « en creux », nous avons besoin d'un projet ambitieux « en relief » !

Sur les suites des chantiers post-assises :

Le président a annoncé qu'une restitution des travaux des différents groupes de travail est prévue en mars 2015, la date étant en cours de calage.

Dont acte... mais le SNITPECT-FO restera très vigilant à ce qui sortira du chapeau !

Sur la précision relative aux cycles de mobilité dans le bilan de l'agenda social, il a précisé que le groupe 2 relatif aux parcours et mobilité a bien abordé le sujet avec le MAAF, pour étudier l'harmonisation des pratiques.

Il a cependant souligné que les 3 cycles de mobilité sont bien maintenus pour 2015 et rappelé que les OS n'ont pas permis le dialogue sur ce point en 2014.

Rappelons que pour la petite histoire, ce sujet n'avait été mis à l'ordre du jour d'un groupe d'échange que pour information. Et que lors de la CAP du 27 novembre 2014, l'administration était en peine de nous donner une réponse claire sur les dates des CAP mobilités pour 2015 ...

Enfin, rappelons également que les conclusions de ce GT ne nous ont jamais été présentées, et que de fait elles ne peuvent pas être inscrites dans le bilan de l'agenda social.

Sur le décret améliorant les conditions de retour des emplois DATE et d'ingénieur en chef de la FPT, le président de la CAP a précisé que ce texte est toujours bloqué, en dépit de leurs multiples relances. Il fera un point avec la DGAFP lors de la conférence GPRH. Par ailleurs, il nous a précisé que ce texte sera sensiblement modifié pour intégrer des dispositions relatives aux renouvellements des emplois fonctionnels pour les ITPE en fin de carrière.

Concernant la création d'emplois fonctionnels dans 3 autres ministères, il nous a précisé que :

- le projet de texte a été transmis au MAAF, et l'administration est en attente d'une validation pour la création d'emplois fonctionnels dans les établissements publics sous tutelle du MAAF (ex : IRSTEA) ;
- le SGG n'a pas encore répondu suite à leur saisie ;
- le ministère de l'Intérieur est sensibilisé par le sujet.

Dont acte, mais le printemps se fait encore attendre ... Félicitons-nous néanmoins de la création prochaine d'emplois fonctionnels dans les établissements publics du MAAF, ce qui nous semble cohérent dans nos parcours ! Chantiers qui doivent avancer, bien évidemment, dans l'attente de notre 3ème grade !

Sur le recrutement en entrée d'ENTPE :

Le président de la CAP a confirmé les propos du secrétaire général lors du CTM. Il a précisé que l'effet combiné des départs à la retraite et une réduction moins importante des effectifs, leur permettrait de recruter 300 ETP supplémentaires, chiffre à consolider au travers du SERM (schéma des effectifs, des recrutements et des moyens), à répartir entre les différents corps du MEDDE/MLETR et à adapter à l'aune des impacts de la réforme territoriale.

Nous revendiquons dans ce contexte l'augmentation du recrutement dans le corps des ITPE pour répondre aux besoins des services et établissements portant les politiques du MEDDE et du MLETR.

Sur le sujet payes :

Après avoir annoncé l'intervention de la sous-directrice de GAP au cours de la CAP, le président nous a indiqué que le DRH a lancé un plan d'urgence pour le bureau : recrutement d'agents, puis de vacataires et renfort de personnels extérieurs, le tout avec un accompagnement financier des agents du bureau actuellement soumis à forte pression.

Enfin, il a précisé que le CGEDD a accepté d'apporter son appui dans l'analyse du process et la proposition de pistes d'amélioration.

L'objectif étant à présent de résoudre les cas les plus critiques, sur la paie d'avril.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette prise de conscience mais regrettons que la DRH ait attendu 1 an pour considérer ce sujet comme sa priorité 1 ! Espérons que nous allons prochainement surfer sur le creux de la vague !

Sur le RIFSEEP :

Le président de la CAP a confirmé le passage au RIFSEEP de tous les corps actuellement soumis à la PFR, au 1^{er} juillet 2015, y compris les IAM et les ex-CAM. Concernant les demandes de dérogation, il a précisé qu'il fallait laisser le temps à l'administration, aucune décision n'étant encore prise pour les corps techniques. Il a cependant souligné que les AUE sont moteurs pour passer au RIFSEEP, ce passage leur permettant éventuellement d'obtenir une revalorisation indemnitaire.

Comment l'administration peut-elle demander qu'on lui laisse le temps alors que la liste des corps pour lesquels elle demanderait une dérogation doit être sur la table de la DGAFP mi-2015 ? La décision interministérielle doit être prise cet été. Comment l'administration compte-t-elle s'y prendre pour respecter ce délai ? Ou fera-t-elle la muette et osera-t-elle nous dire : c'est trop tard ?

Le SNITPECT-FO ne peut pas rester sans réponse !

Sur le sujet des IAM, nous sommes toujours sans réponse à notre proposition de les intégrer en leur versant les ISS en année courante.

Idem pour notre proposition pour toutes les entrées dans le corps des ITPE, ou les retours d'essaimage !

Rappelons en outre que la fusion des DREAL va créer un vrai ras-de-marée pour les cadres intermédiaires et supérieurs, qui se retrouveront certainement dégradés en terme de responsabilités et de positionnements dans l'organigramme. Et ce ne sera pas sans effet pour ceux soumis au RIFSEEP !

Sur les ITPE issus du concours de déprécarisation :

Le président de la CAP a pris acte de l'importance du sujet pour l'ensemble des fédérations, comme signalé en CTM. Les fiches financières sont aujourd'hui proposées à l'ensemble des agents (295 au total, toutes catégories confondues), fiches adaptées à chacune des situations individuelles, tenant compte des parcours et carrières. Pour les ITPE, cette fiche précise en outre le dispositif d'avance du versement des ISS (50 % en année courante). Suite à notre

demande pour les 3 ITPE n'ayant pas de poste, il nous a précisé que des solutions sont en passe d'être trouvées.

Sur le règlement intérieur de la CAP :

Le président de la CAP ne souhaite pas qu'il y ait d'ambiguïté, sa seule volonté étant d'harmoniser les différents règlements des CAP qu'il gère, en s'appuyant sur un règlement type de 1999. Il précise que l'ensemble des sujets seront bien traités.

Que l'administration souhaite harmoniser les règlements intérieurs des CAP, dont acte. Cependant, il s'agit là pour les ITPE d'un symbole fort, dans un contexte de tentative de réduction des cycles de mobilité, de déconcentration de la gestion et de la tenue de groupes de travail sur des CAP « régionalisées » ! La CAP est le bras armé de la GPEECC et toutes les réflexions actuelles tendent à vouloir diminuer son rôle. Laisser l'article 2 avec « deux cycles au moins » et sans préciser les compétences des CAP ne peut être accepté par le SNITPECT-FO.

Face à nos arguments, le président de la CAP renvoie l'examen du projet de règlement intérieur à la prochaine CAP...

Concernant les réflexions menées sur les mobilités interministérielles au niveau régional, le président de la CAP précise que l'option retenue par le MEDDE/MLETR est bien d'insérer ces postes dans les actuels cycles de mobilité, et non de créer des cycles « régionaux » en plus des cycles nationaux.

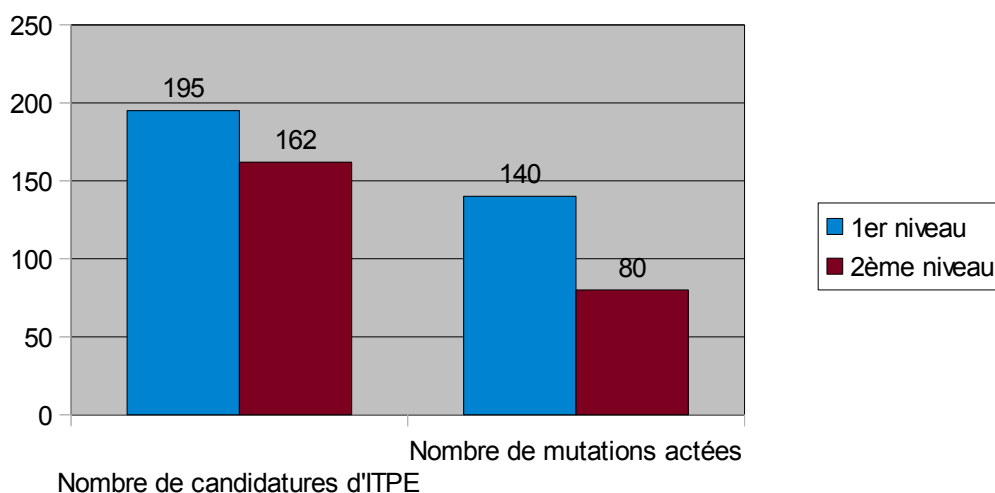
Nous prenons acte de la position du MEDDE/MLETR, mais resterons vigilants sur les effets de ces postes régionalisés sur la mobilité, et sur les réelles conclusions de ces GT.

Les résultats de la CAP

► Les mobilités au sein du ministère :

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres de 1er niveau : **1231**

Nombre de postes ouverts sur la liste des cadres supérieurs : **621**



Taux de réussite des ITPE dans leur demande de mobilité (l'un de leur choix a été retenu, y compris avec la mention « à l'étude » ou « sous réserve vacance ») :

- 1er grade : **71 %**
- 2ème grade : **49%**

Commentaires :

Nous sommes une nouvelle fois intervenus lors de cette CAP pour dénoncer certaines dérives :

- des motivations scandaleuses sur des avis défavorables à l'accueil, laissant au final les postes vacants ;
- des avis défavorables émis juste pour être certain que le candidat classé 1 sera celui retenu par la CAP, et ce en dépit de raisons personnelles, familiales ou sociales ;
- des avis défavorables du type « n'a pas le profil » ou pire encore « est trop compétent », alors même que la charte de gestion 2014 intègre un cadrage clair pour la rédaction des avis défavorables ;
- des avis défavorables au prétexte de devoir disposer de la compétence pour animer des réseaux de spécialistes, quel que soit le domaine de compétence du réseau considéré ;

- des avis défavorables simplement émis parce que l'ITPE n'appartient pas au « bon » corps ;
- la publication sur la liste de postes fléchés pour certains corps ;
- la publication de postes sur la mauvaise liste : un poste de catégorie A sur la liste A+, ne permettant pas l'affectation de l'ITPE et un poste publié sur la liste A, qui nécessitait une publication en A+ compte-tenu des enjeux et attentes du service ;
- des pratiques managériales de certains services : promesse de l'obtention d'un poste, finalement refermé et laissant le candidat dans une situation familiale particulièrement difficile, une réorganisation menée sans concertation et mettant des agents sur la touche ou encore l'affectation d'un ITPE en second rideau pour parer le mauvais management d'un chef de service.

La lecture des divers avis défavorables en CAP a bien pour objectif de faire prendre conscience à l'administration qu'ils sont injustifiés dans la plupart des cas et que les services l'utilisent de manière abusive. Il s'agit de dénoncer les idées reçues sur l'éventuelle incapacité pour les ITPE d'exercer sur certains domaines, soit-disant réservés.

LE SNITPECT-FO demande une intervention de la DRH auprès des directeurs sur l'utilisation et la crédibilité des avis défavorables.

Nous avons en outre demandé l'inscription dans le PV de la CAP la non recevabilité d'un avis défavorable.

S'agissant des pratiques managériales dans certains services, nous avons rappelé à l'administration que des inspections pourraient être diligentées, ne serait-ce que pour remettre tout à plat dans ces services et repartir sur de bonnes bases. Il ne faudrait pas qu'elle laisse les situations s'aggraver, au risque de graves conséquences.

Enfin, nous pouvons nous féliciter de la concrétisation des **31** lauréats de l'examen professionnel à ITPE, preuve que la demande d'assouplissement des règles d'affectation des lauréats portée par le SNITPECT-FO était attendue des services et des agents !

Mais nous avons pu à cette occasion souligner le cas d'un(e) TSDD (ex-CAM), et donc soumis(e) à la PFR, reçu(e) à l'examen professionnel et pour qui promotion rime avec perte de rémunération ! L'administration ne peut-elle pas prendre des dispositions pour lui verser les ISS en année courante ? A cette question, elle a répondu qu'elle regarderait quelles seront les incidences financières pour cet agent, l'avance de 50 % des ISS étant tout à fait possible. Bref, une disette prolongée sur deux ans ... que nous ne pouvons accepter !

► Les suites données à la CAP mobilités du 16 octobre 2014 :

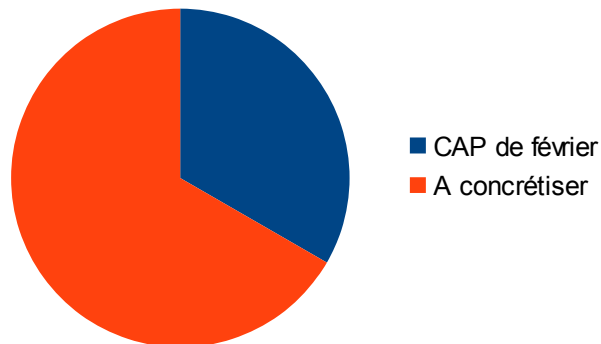
Des réserves sur vacances de postes ont pu être levées par l'administration, ce sont ainsi 5 mobilités qui ont pu être actées.

► Le suivi du tableau promotion à IDTPE :

117 camarades sont inscrits au tableau d'avancement 2015.

A l'issue de cette première CAP, **39** ITPE ont concrétisé leur promotion, 7 en position de détachement, correspondant à un taux de concrétisation de 33 %, équivalent à celui de l'an dernier à la même époque.

Cependant, d'autres ont tenté lors de ce cycle de trouver une suite favorable à leur projet, mais n'ont pu y parvenir. Ceci est essentiellement dû à une concurrence accrue sur les postes de catégorie A+, aggravée parfois par la préférence dogmatique à recruter sur le seul critère du corps d'appartenance !



Enfin, nous avons également examiné un certain nombre de dossiers de demandes de concrétisations sur place, avec un élargissement des missions ou des responsabilités.

Nous avons à cette occasion attiré l'attention de l'administration sur la politique de GPEECC du Cerema, justifiant certaines demandes de concrétisation par le départ non anticipé de la compétence (ou plus particulièrement de l'agent). Il ne faut pas confondre compétence rare et compétence critique. Et il ne faut surtout pas que le Cerema fonctionne en flux tendu sur certains domaines, au risque un jour de se retrouver sans la compétence, par défaut d'anticipation.

Celles répondant aux critères de la charte de gestion seront validées lors de la CAP mobilité du 11 juin 2015, à condition que les postes soient publiés sur la prochaine liste de postes vacants. Dans ce cas, la promotion sera actée au 1^{er} mai 2015.

Bien qu'un tiers des ITPE aient trouvé une suite lors de ce cycle ou en essaimage, nous resterons vigilants à ce que chaque concrétisation se fasse dans des conditions acceptables et nous demanderons un assouplissement des règles de gestion, le cas échéant, en particulier en matière de nombre de CAP pour concrétiser.

► Intervention de la sous-direction GAP :

Rappelons que la précédente intervention, à la demande du SNITPECT-FO, avait lieu il y a un an, lors de la CAP mobilité de février 2014.

Nous avons pu faire part de notre constat : des cas de plus en plus nombreux, et de plus en plus graves depuis le début de l'année. Certes, toutes les anomalies n'émanent pas de la sous-direction, oui, nous avons pris acte de son renforcement et de l'appui à venir du CGEDD pour remettre les process à plat. Mais que de temps perdu depuis nos premières alertes il y a plus d'un an !

La patience des ITPE a atteint ses limites. Des signes concrets d'amélioration sont attendus pour le 1^{er} semestre 2015, avec une forte décruce des situations signalées.

La sous-directrice a rappelé les engagements pris et les objectifs attendus :

- une mise à niveau des effectifs de la sous-direction : recrutements en décembre 2014, recrutements de vacataires à venir et renforts de services externes ;

- une stabilisation rapide de l'organisation du bureau ;
- l'amélioration des délais de traitement des situations ;
- une fiabilité dans les traitements des situations (notamment au regard des rejets effectués par la DGFIP sans aucune information) ;
- la formation des nouveaux agents avec l'amorce d'une décade progressive pour la fin du 1^{er} semestre 2015.

Elle a rappelé que, compte-tenu des moyens alloués, GAP se doit maintenant à une obligation de résultats.

Enfin, concernant les lettres adressées par recommandé au DRH, GAP nous a affirmé avoir mis en œuvre un processus interne permettant une réponse fiable, dans des délais raisonnables, et réglant les situations signalées.

Tout ceci justifie la poursuite des [remontées individuelles et collectives](#) des ITPE auprès du DRH, histoire de lui permettre de mesurer la baisse (ou pas) de la fièvre « paye » !

► Promotions à ingénieurs en chef via l'ICRGS :

Lors de la CAP du 16 octobre 2014, un dossier de promotion via l'ICRGS n'a pas pu être examiné, ayant été bloqué par sa direction.

Suite à l'intervention du SNITPECT-FO, l'administration a ré-examiné le dossier et la promotion de notre camarade a pu être actée lors de cette CAP.

► Demandes de renouvellements de détachements entrants :

3 demandes de renouvellement de détachement entrant ont été présentées et ont été actées.

► Demandes d'intégration :

Sur les **2** demandes d'intégration, 1 seule a pu trouver une suite favorable.

► Titularisation des ITPE recrutés sur titre :

La CAP a permis d'acter la titularisation des 19 ITPE recrutés sur titre en 2013. Nous leur adressons toutes nos félicitations !

► Recours sur entretien professionnel :

Un recours sur entretien professionnel a été examiné en séance, et un accord a pu être trouvé pour proposer des corrections à l'agent concerné.

► Réorganisation de services :

1 réorganisation de services a été présentée en séance : celle de la sous-direction de l'information environnementale (SOeS) du CGDD.

Aucune observation n'a été formulée.

► Dispositif du séniorat :

Un bilan du séniorat 2013 a été présenté lors de la CAP, à la demande du SNITPECT-FO. Les critères d'éligibilité ont pu être rappelés à cette occasion.

Nous avons également attiré l'attention de l'administration sur les propositions à venir du Cerema au titre de 2014, les restrictions budgétaires de l'établissement ne devant pas devenir un critère supplémentaire.

► Examen du règlement intérieur :

Comme convenu lors des échanges suite à la déclaration préalable, le SNITPECT-FO fera parvenir à l'administration une proposition de rédaction pour l'article 2.

*Tous les résultats sont en ligne [ICI](#).
Prochaine CAP : mobilités le 11 juin 2015
Pré-CAP : le 4 juin 2015*

La date de publication de la liste des postes vacants sera diffusée prochainement.

Tes 12 représentants à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus, préalablement aux pré-CAP :

Charlotte COUTON	01 40 81 96 72	charlotte.couton@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Marie BLAVOET	03 20 13 65 76	Jean-Marie.Blavoet@developpement-durable.gouv.fr
Elsa ALEXANDRE	04 72 74 58 36	elsa.alexandre@cerema.fr
Edouard ONNO	02 72 74 76 00	edouard.onno@developpement-durable.gouv.fr
Stéphanie PASCAL	01 42 72 45 24	snitpect@snitpect.fr
Benjamin VIER	01 43 17 73 11	benjamin.vier@diplomatie.gouv.fr
Laurent JANVIER	01 42 72 45 24	snitpect@snitpect.fr
Manuelle SEIGNEUR	02 32 18 10 30	manuelle.seigneur@seine-maritime.gouv.fr
Eric HENNION	02 40 12 84 90	eric.hennion@cerema.fr
Nadia JACQUOT	06 43 60 27 14	nadia.jacquot@vnf.fr
Alberto DOS SANTOS	03 83 50 97 43	Alberto.Dossantos@developpement-durable.gouv.fr
Christelle BASSI	04 86 94 68 19	christelle.bassi@developpement-durable.gouv.fr